

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entres la 1
01 AOUT 2017
3191

Luxembourg, le 1er août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la crise politique au Venezuela.

En effet, plus de 120 personnes ont déjà trouvé la mort en quatre mois de manifestations antigouvernementales dans un pays au bord de la guerre civile et de l'effondrement économique. Deux des chefs de l'opposition ont été arrêtés mardi à Caracas. L'État de droit et la démocratie sont menacés. Après l'élection dans le sang de l'Assemblée constituante dimanche dernier - « un chèque en blanc » pour le Président Nicolas Maduro selon la procureure générale Luisa Ortega -, le Venezuela est - avec la coexistence de deux parlements - plus divisé à l'intérieur et plus isolé à l'extérieur que jamais. Une dizaine de pays dont les Etats-Unis, la Colombie, l'Argentine mais aussi l'Espagne ont annoncé qu'ils ne reconnaîtraient pas la Constituante.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

- 1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur l'attitude du Gouvernement par rapport à la crise au Venezuela après les récentes élections controversées suivies de sanctions américaines?
- 2. Selon les renseignements du Gouvernement, l'État de droit et les droits de l'homme sont-ils toujours assurés à Caracas?

- 3. Dans le cas contraire, le Gouvernement entend-il intervenir sur un plan bilatéral ? Qu'en est-il de la reconnaissance de la Constituante ?
- 4. Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'il soit opportun que l'UE intervienne d'une même voix dans la résolution de cette crise ? Le Gouvernement envisage-t-il intervenir dans ce sens à l'échelle européenne ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar

Député



Le Ministre

Luxembourg, le 09 août 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

0 9 AOUT 2017

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3191 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Jean/Asselborn

## Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3191 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

Le Luxembourg soutient pleinement les efforts de l'Union européenne en réponse aux développements dans le pays et le Gouvernement suit de près la situation au Venezuela. Il regrette la décision des autorités vénézuéliennes d'avoir procédé à l'élection d'une Assemblée constituante le 30 juillet 2017. L'Assemblée constituante a été élue dans des circonstances qui indiquent que ce nouvel organe ne pourra représenter de manière adéquate l'électorat vénézuélien. Ayant pour mission de procéder à une révision constitutionnelle et doté de pleins pouvoirs pour refondre les institutions, y inclus l'Assemblée nationale où l'opposition détient une majorité, cet organe risque d'exacerber les divisions, les violences et la souffrance de la population.

C'est pourquoi l'Union européenne a refusé, dans une déclaration conjointe du 2 août 2017, de reconnaître cette Assemblée constituante et a demandé que son installation effective soit suspendue. A cette déclaration se rajoute celle du 26 juillet dernier, où l'UE a demandé au Président Maduro\_de reconsidérer la mise en place de l'Assemblée constituante.

La situation requiert une solution négociée d'urgence entre le gouvernement du Président Maduro et l'opposition. Dans ces conclusions de juillet 2016 et de mai 2017 le Conseil des ministres des Affaires étrangères a publiquement soutenu les initiatives de médiation de la communauté internationale, dont notamment celle chapeautée par la diplomatie du Saint-Siège,

Nos efforts diplomatiques, au sein de l'UE et à travers notre action en appui du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ont pour priorité de venir en aide au peuple vénézuélien et d'obtenir une désescalade des tensions au plus vite. L'une de nos actions au sein de l'UE a été une démarche effectuée par l'UE et les Etats membres représentés sur place auprès d'un nombre de pays proches du régime de Maduro, pour encourager l'adoption d'un nombre de mesures de confiance et le lancement d'un nouveau processus de dialogue. Le Luxembourg y a également participé via sa représentation diplomatique au Nicaragua. Nos efforts au sein de l'UE visent la création d'un groupe de pays amis du Venezuela, qui devraient pouvoir être acceptés comme interlocuteurs de confiance à la fois par le régime de Maduro et l'opposition, et qui pourront encadrer ce nouveau processus de dialogue. Au niveau du Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg a appuyé une déclaration appelant au respect des droits de l'homme, au dialogue politique et à une résolution durable du conflit.

A noter que le Gouvernement s'accorde avec l'UE en considérant l'imposition de sanctions au niveau de l'UE comme prématurées, surtout parce que ces dernières seraient invariablement accaparées à des fins de propagande par le régime. L'UE est toutefois prête à adapter sa réponse, au fur et à mesure que la situation évolue. L'UE se tient également prête à venir en aide à la population du Venezuela si le gouvernement accepte d'ouvrir un couloir humanitaire.